

De la passion de la pêche à la dénonciation des pollutions Mise en forme d'une revendication (1958-1978)

Depuis le début du XX^e siècle, les bulletins de pêcheurs à la ligne se font l'écho des préoccupations vis-à-vis de la qualité des cours d'eau. L'Association nationale de protection des eaux et rivières (Anper-Tos) connaît à partir des années 1960 une transformation exemplaire. Le réseau de notables passionnés par la pêche aux salmonidés se change peu à peu en une association de type écologiste, usant du droit pour tenter des actions, et intervenant régulièrement auprès de la puissance publique. Les pêcheurs ont été parmi les pionniers de l'action environnementale, mais en même temps leur propre action s'est modifiée quand des revendications plus globales sont apparues.

par Christelle GRAMAGLIA, *Chargée de recherche au Cemagref (1)*

Pour singulière qu'elle soit, l'histoire de l'Association nationale de protection des eaux et rivières (Anper-Tos) n'est pas pour autant atypique. D'autres associations ont, semble-t-il, emprunté une trajectoire semblable qui mène de la pratique d'une passion à la protestation, en particulier dans le domaine de l'environnement (2). Si des associations ont bien été créées dans les années 1970, en opposition à des projets d'aménagement ou des projets industriels, d'autres collectifs œuvrant pour la protection de la nature préexistaient, sous d'autres modalités. Comme Florian Charvolin l'a montré, l'environnement en tant que champ de l'action publique a émergé de la mise en rapport de questions, de savoirs et de compétences au préalable séparés, et du travail d'enquête, de médiation initié par quelques grands commis de l'Etat (2003). De la même façon, les associations qui avaient une pratique de nature n'ont été identifiées comme faisant partie d'un « ensemble » qu'une fois les problématiques environnementales élaborées, du moins en partie. La circulation des énoncés scientifiques et techniques qui, pour certains, émanaient de l'étranger, leur traduction juridique, quelques événements marquants comme l'accident survenu à la raffinerie de Feyzin en France en 1966, ou la mobilisation des naturalistes pour sauvegarder le parc de la Vanoise, dès 1969, ont peu à peu contribué à mettre en forme des idées et des pratiques très hétérogènes. L'agrégation des revendications est un processus long et inextricable dont on peut penser qu'il n'est pas encore achevé (Trom & Cefai 2001).

Plutôt que de présenter 1971, date de la création du ministère de l'Environnement, ou 1976, moment où sont votées les premières lois de protection de la nature, comme une rupture, il conviendrait alors mieux de considérer les continuités, tout en insistant sur l'importance du travail de coordination réalisé. La formulation des préoccupations

environnementales et des intérêts qui s'y rapportent s'est faite progressivement, dans l'interaction, à mesure que se précisait nos savoirs, en fonction des problèmes et des crises auxquelles nous étions confrontés. Il est difficile d'isoler un seul facteur, ou un seul événement déterminant, mais nous allons voir que les critiques émises par certains pêcheurs ont joué un grand rôle dans la mise en forme des problèmes de pollution.

L'histoire d'Anper-Tos est exemplaire puisqu'il s'agit d'un collectif de passionnés qui va progressivement se transformer pour devenir un acteur de premier plan en matière de protection des rivières. Le changement est surprenant si l'on compare le club de pêcheurs à la mouche de la fin des années 1950 avec le réseau d'experts formés aux outils du droit qui est maintenant capable de porter devant les tribunaux plusieurs dizaines de procès pour pollution par an. Le cas singulier de cette association nous donne un éclairage particulièrement utile pour comprendre les processus complexes qui ont conduit à l'institutionnalisation des questions d'environnement en France et à l'émergence de ce qu'André Micoud nomme la nébuleuse des associations de protection de la nature (2000). Dans le même temps, il nous permet de considérer différemment l'engagement, non pas comme une prise de conscience subite, mais plutôt comme l'enrôlement en chaîne de plusieurs entités.

Je ne proposerai donc pas un récit linéaire qui verrait l'environnement s'imposer de lui-même comme une évidence aux membres d'Anper-Tos, mais je tâcherai de retracer les événements qui ont conduit ces derniers à modifier leurs préoccupations et leurs moyens d'action. J'insisterai plus particulièrement sur les deux décennies – de 1959 à 1978 – qui sont celles des grands changements et qui annoncent la période actuelle.

La passion du saumon comme préalable à la critique

L'Anper-Tos a été créée en 1958 par des notables passionnés de pêche à la mouche. L'association s'appelait à l'origine Truite, Ombre, Saumon (Tos), en référence aux salmonidés, poissons préférés de ses membres. Ses activités n'étaient pas très différentes de celles des autres groupements de pêcheurs de l'époque. On y échangeait des informations et des idées de parcours de pêche à la mouche. Pour Daniel, ancien président de l'association, les membres d'Anper-Tos « *c'était des gens qui voulaient améliorer leurs performances et le lancer de la mouche artificielle. C'était un club de gens fortunés qui pêchaient sur les plus belles rivières à truite de France, en Normandie, par exemple... À l'époque, ces pêcheurs à la mouche se passaient des bons coins, des idées de bons parcours à l'étranger, en Suisse, en Autriche... Mais il y avait aussi une certaine philosophie* ».

Dès ses débuts, Anper-Tos cependant a voulu se distinguer de la pêche ordinaire. En même temps que de la pêche à la mouche, elle a fait la promotion de certaines valeurs sportives centrées sur la maîtrise des appétits et l'attention portée aux espèces piscicoles. C'est dans ce but qu'elle a mis en place des procédures de recrutement sélectives, basées sur le parrainage et l'initiation. Les nouveaux membres s'engageaient à respecter la charte morale de l'association. Dans le cas contraire, ils pouvaient en être exclus.

« • *Je pêche pour mon plaisir sans esprit de lucre • Je respecte scrupuleusement les lois et règlements en vigueur en matière de pêche • Je limite volontairement le nombre de mes prises • Je remets à l'eau avec soin tout poisson que je ne désire pas conserver • Je fais (et ferai toujours) une active propagande en faveur de cette charte et de l'esprit qui l'anime* » (Charte fondatrice d'Anper-Tos).

Les membres d'Anper-Tos ont incité les pêcheurs à respecter les lois, dans un esprit de *fair-play*, avec une élégance revendiquée. Ils leur ont également recommandé de laisser une chance aux poissons, de remettre à l'eau les plus petits afin de ne pas compromettre leurs chances de reproduction. De fait, ils ont contribué à transformer les rapports que les pêcheurs entretiennent avec les milieux dans lesquels leur pratique les conduit.

Très rapidement, Anper-Tos s'est rendue visible en se dotant d'un organe de liaison, publié au sein de la revue *Plaisirs de la pêche* (3). Ainsi, elle a pu diffuser ses idées. Ce qui n'était au début que quelques feuillets, a progressivement gagné en importance, et a servi d'espace de rencontre et de débat. Les grandes rivières françaises et étrangères ont été mises à l'honneur dans des articles bien documentés, en fonction des voyages entrepris par les membres de l'association, sur l'Allier, le Doubs, les cours d'eau normands, irlandais, norvégiens ou canadiens. Chaque séjour halieutique était l'occasion d'éprouver la diversité paysagère du monde, l'occasion aussi de promenades et de rêveries, parfois consignées dans des récits poétiques.

« *Pêcher ne doit jamais être synonyme de détruire. S'il est évident que la prise du poisson est la raison d'être de la pêche, ce n'est cependant pas son seul agrément. Une route*

n'est pas toujours belle, une rivière à truite l'est toujours, et comme si la nature avait voulu combler le pêcheur de truite, elle a destiné ce noble poisson à être pêché aux plus belles saisons, depuis la grâce naissante du printemps jusqu'à la mélancolie de l'automne, durant ces mois trop courts où l'ordre éternel de la vie revêt les arbres et les prairies d'une succession d'habits dont les jours qui passent varient la teinte, sans en altérer la splendeur ». (Léonce de Boisset 1957).

Les numéros des feuillets les plus anciens, de ce qui allait devenir la revue *Tos* en 1975, présentent le récit de véritables aventures champêtres. Les rivières y sont décrites avec précision en même temps que leurs rives et leurs caractéristiques « environnementales » immédiates. Le pêcheur passionné est en quête d'espaces nouveaux où s'adonner à son loisir dans les meilleures conditions. Lorsqu'il s'en retourne, il célèbre autant les paysages que les auberges où il a été bien accueilli. Pour Edgar, un des anciens présidents de l'association, « *L'idée de Tos germait depuis 1942... En fait, nous avons recruté des gens qui aimaient les rivières* ».

A ce qu'en disent ses adeptes, la pêche à la mouche n'est pas exactement une pratique comme les autres. Elle suppose un apprentissage relativement long, eu égard à la difficulté des gestes qu'elle requiert. Les ouvrages techniques spécialisés sont nombreux (Pollet 1981 ; Winthrop 2006). Le lancer de la mouche se fait tout en finesse. L'appât doit être directement présenté au poisson, non pas abandonné dans l'eau, dans l'attente d'une hypothétique touche. Le pêcheur à la mouche doit être capable de modifier ses esches artificielles, en fonction des insectes présents aux abords de la rivière et du comportement des espèces qu'il convoite. En dehors des périodes de pêche, les moucheurs affinent leurs connaissances des insectes. Ils se préparent longtemps à l'avance. Sur le terrain, la mouche nécessite un engagement complet des sens. Le pêcheur doit se mettre à l'écoute du monde qui l'entoure. Il doit même se mettre à la place du poisson, penser comme lui pour mieux tromper sa méfiance. Au cours de cette expérience particulière, l'humain et l'animal échangent leurs propriétés. On ne sait plus qui de l'un capture ou captive l'autre. Ainsi, la pêche à la mouche est décrite comme un « *virus* », une « *intoxication* » volontaire, les pêcheurs concernés étant prêts à faire des milliers de kilomètres pour s'adonner à leur loisir. Certains vont même jusqu'à renoncer au produit de leur pêche, et remettent le poisson à l'eau. Ils pratiquent ce qu'on appelle aujourd'hui le *no-kill* (pêche sans tuer).

Si les moucheurs s'intéressent plus aux salmonidés qu'aux autres espèces, c'est que ceux-ci, et notamment les truites, sont considérés comme étant vifs, et ayant de réelles qualités « *sportives* », à même de susciter des émotions très fortes, contrairement aux poissons des étangs et des fleuves. Les truites, les ombres et les saumons, ont pour autres caractéristiques de vivre dans des torrents et des rivières souvent pittoresques (4). Ils sont considérés comme des poissons nobles. De par leurs vulnérabilités biologiques, ils sont surtout d'excellents indicateurs de la qualité des milieux aquatiques. Les saumons sont en outre admirés

pour leurs prouesses de grands migrateurs, et recherchés parce que devenus rares en France.

La pêche à la mouche est une passion exclusive. Elle suppose une relation intime avec les rivières et les espèces convoitées, en particulier les salmonidés. C'est aussi une technique spectaculaire, pour certains un art nécessitant un long apprentissage, pour à la fois maîtriser des techniques particulières et être capable de s'abandonner totalement, de se fondre dans les éléments environnants.

La mouche ne s'exerce pas dans des « environnements » quelconques et ne cible pas n'importe quel poisson. Les rivières, les salmonidés, agissent et font agir les pêcheurs (5). Les entretiens que j'ai réalisés auprès des membres d'Anper-Tos montrent clairement que c'est l'attachement à des milieux spécifiques, à des espèces piscicoles, souvent accompagnés de pronoms possessifs, qui a suscité l'engagement au sein de l'association. « *J'aimais cette rivière* », « *on aimait un certain type de poissons* », figurent parmi les justifications qui m'ont le plus souvent été données. Implicitement, ces personnes reconnaissent que des forces extérieures les possèdent. Elles admettent aussi que les rivières, certains

poissons en particulier, les obsèdent au point d'occuper tout leur temps libre, et peuvent à l'occasion d'une partie de pêche, les métamorphoser au point qu'ils en arrivent à les sentir, à penser comme eux, jusqu'à ne plus distinguer qui est saisi par qui, qui est le sujet et qui est l'objet de la prise (Doidy 2002 ; Lestel 2004). Le « bon » pêcheur est en effet ici celui qui est capable de renoncer à sa position

d'humain pour embrasser un rapport « animal » à l'animal (Deleuze Et Guattari 1980).

Le pêcheur à la mouche doit par ailleurs savoir observer attentivement les « environnements » qu'il fréquente. Seule l'expérience permet de décoder les signes qu'ils laissent voir. Le pêcheur devine la présence des poissons aux petits cercles qui plissent la surface de l'eau lorsque ceux-ci cherchent à se nourrir. Il se substitue momentanément aux

forces « naturelles », pour tromper la méfiance de sa proie. Il l'attire, puis tente de la capturer, en occasionnant le moins de dommages possible, sans déranger ce qu'il considère être un équilibre fragile, un espace hors du monde où il s'invite discrètement. Voici ce qu'en dit Edgar : « *C'est une pêche ciblée et non pas de hasard. Il faut trouver la rivière, deviner où est le poisson. Il faut connaître les insectes. Il faut vivre suffisamment avec les truites pour penser comme elles. Il faut savoir regarder la rivière et réfléchir en fonction du temps et de l'heure quels insectes sont présents et susceptibles de leurrer le poisson. La joie de choisir la mouche unique qui va convenir. C'est une école de nature et d'artisanat que j'assimilerais plus avec la chasse que la pêche au coup...*



© Roy Morsch/AGE FOTOSTOCK-HOAAQUI

La pêche à la mouche nécessite un engagement complet des sens : le pêcheur doit se mettre à l'écoute du monde qui l'entoure allant jusqu'à renoncer à sa position d'humain pour embrasser un rapport « animal » à l'animal.

Selon moi, c'est une véritable passion intellectuelle ».

Cet engagement très fort génère des savoir-faire et des savoirs de proximité, mais aussi des connaissances empiriques solides (Doidy 2003). Les effets de la pollution et leurs conséquences sur les cheptels piscicoles ne pouvaient donc échapper aux membres d'Anper-Tos. Ils en ont été les témoins directs.

L'indignation

Les nuisances industrielles n'ont pas fait l'objet d'une dénonciation systématique avant la fin de la Seconde Guerre mondiale même si la législation sur les installations classées doit beaucoup à des textes votés sous le Second Empire (Lascoumes 1994) (6). C'est au cours des années 1950 seulement que les pêcheurs – dont le nombre augmentait – ont joué un grand rôle. Ils sont les premiers à protester publiquement contre la pollution des rivières. Pour Daniel Boulet, historien des entreprises, ils sont les seuls à avoir fait réellement pression sur les industriels avant les années 1960. Boulet fait mention de procès relatés dans des numéros des années 1950 de *L'Usine Nouvelle* qui éveillèrent les inquiétudes des chefs d'entreprise. « *L'extrême attention que leur activité requiert des pêcheurs à la ligne fait de ce groupe dispersé aux quatre coins du territoire presque un corps permanent de surveillants des eaux. Ensemble, ils constituent un innombrable groupe de plaigneurs en puissance* » (1999, p. 43) (7). Les pêcheurs ont été particulièrement frappés par les conséquences désastreuses des sécheresses des étés 1949 et 1950 qui ont accentué la visibilité de la pollution en générant une très forte mortalité de poissons. La presse spécialisée de l'époque a diffusé des photos qui ont eu un impact important (8). Leur publication a provoqué les protestations de plusieurs associations de pêche qui ont alerté les élus, demandant un renforcement de la législation.

En arpentant leurs rivières favorites, les pêcheurs n'ont, en effet, pas pu ne pas remarquer les dégradations croissantes qu'elles subissaient. Certains membres d'Anper-Tos ont voulu en savoir plus. Ils ont parfois abandonné leur loisir afin de mener de véritables enquêtes. Une fois la source du problème identifiée, ils ont multiplié les alertes. S'ils ont d'abord dénoncé les barrages qui gênaient la migration des poissons, ils s'en sont ensuite pris aux rejets industriels et urbains qui mettaient en péril la survie de ces salmonidés. Les pressions qu'ils ont exercées sur leurs élus ont notamment abouti au vote de la loi sur l'eau de 1964 qui réglemente les effluents (Mathieu 1994 ; Le Bourhis 2004). Anper-Tos a d'ailleurs usé de toutes ses ressources pour influencer les rédacteurs de cette loi, comme elle le fera pour la loi pêche de 1984, et pour la loi sur l'eau de 1992. Daniel, scientifique, déclare à ce propos : « *J'avais personnellement quelques idées protectrices que j'essayais de faire passer à l'intérieur de Tos... Et puis, on a réussi à introduire des textes dans la loi de 1964 qui sont signés Daniel ou Maurice* ».

Anper-Tos, dans l'esprit de la charte qu'elle s'était donnée, a très vite été contrainte de donner un tour plus critique à ses revendications. Elle a notamment ciblé ses actions sur les rivières piscicoles de première catégorie, dites salmonicoles (9). Elle a œuvré pour l'interdiction de la commercialisation de la truite sauvage et le relèvement de la taille des prises pour les salmonidés, usant pour cela des réseaux d'influence de ses membres les plus déterminés (10). Sans relâche, elle a critiqué l'organisation institutionnelle de la pêche et les trop rares protestations des fédérations tant à l'encontre des pêcheurs eux-mêmes, capables

d'abus, que des pollueurs, principalement des industriels ou des collectivités locales. Elle a aussi réclamé les décrets d'application interdisant les détergents non biodégradables à 80 %. Elle a, par la suite, mené une campagne contre le développement de l'hydroélectricité.

Parce qu'elle avait réussi à développer des relations privilégiées avec de hauts fonctionnaires et de grands élus, ses demandes ont reçu un assez bon accueil. Peu à peu, grâce aux contributions critiques publiées dans sa revue, aux nombreux courriers qu'elle a adressés à l'administration, l'association s'est fait un nom, à la fois dans les milieux de la pêche, et parmi un groupement émergent, celui des protecteurs de la « nature », auquel elle allait peu à peu s'identifier, et qu'elle a sans doute aussi influencé.

A mesure que l'industrialisation progressait et que la qualité de l'eau se dégradait, les revendications d'Anper-Tos ont pris de l'ampleur. Les Trente Glorieuses, considérées comme une deuxième grande phase d'industrialisation, ont cruellement mis à mal les rivières françaises. Les peuplements piscicoles ont diminué. Indignés, littéralement empêchés de se livrer à leur loisir préféré – le terme revient suffisamment souvent dans les entretiens pour le noter – les pêcheurs de l'association Anper-Tos ont cherché à agir. Après avoir multiplié les démarches et les pressions ciblées, essentiellement par l'intermédiaire de leurs réseaux de connaissances, ils ont été contraints d'intensifier leurs protestations. Maurice se souvient : « *Tos était un cercle de pêcheurs passionnés... Ils avaient beaucoup de mérite à s'occuper de la pêche en général, ils étaient nantis eux-mêmes... Mais ils étaient conscients des menaces qui pesaient. Cette époque-là faisait partie de ce qu'on a appelé les Trente Glorieuses, c'est-à-dire une époque où la France s'est industrialisée de façon extrêmement rapide. Je me souviens d'une parole du Président Pompidou, à l'époque ça m'avait indigné, 'Il faut d'abord développer l'industrie, on dépolluera ensuite.' C'est le moment où on a vu de grosses industries, de gros groupes industriels détruire complètement certaines rivières. C'est-à-dire se servir du cours d'eau comme d'un exutoire pour tous leurs effluents toxiques... La France a été à un moment la deuxième puissance industrielle du monde, mais cette gloire lui a coûté la part la plus précieuse de ses grandes rivières de montagne* ».

A partir des années 1960 et 1970, Anper-Tos n'entendait plus seulement défendre les salmonidés, mais les milieux aquatiques dans leur ensemble. L'évolution de la législation, notamment les lois de 1976 et 1977 sur la protection de la nature et les installations classées, lui a donné l'occasion de traduire ses intérêts, de les inscrire dans une problématique plus large. L'association s'est également vue octroyer la possibilité d'engager des poursuites contre tout pollueur portant atteinte aux intérêts qu'elle représentait. Après une période de latence, elle s'y essayera avec succès (11). Le droit lui permettra alors d'engager un rapport de force, c'est-à-dire de contraindre ses adversaires à rendre des comptes, et de faire pression sur l'administration pour qu'elle soit plus vigilante en matière de pollution. Mais essayons de voir comment elle en est arrivée là.

La mise en forme d'une revendication

Indignés de voir la qualité des cours d'eau se dégrader, las de voir la législation en matière de rejets industriels bafouée dans les années 1960, les pêcheurs membres d'Anper-Tos ont cherché à alerter les pouvoirs publics. L'accumulation des cas de pollution et la relative inefficacité des premières critiques, les a conduits à envisager d'autres modes d'action dans les années 1970. L'évolution de la législation leur a fourni des moyens d'action nouveaux. Ainsi, dans *Tos*, les articles dispensant des conseils relatifs aux parcours de pêche, aux matériaux pour la fabrication des esches, les comptes rendus des réunions et des éventuelles pressions pour le durcissement de la réglementation de la pêche, ont cédé la place à des articles dénonciateurs et virulents. Forts des savoirs et savoir-faire qu'ils avaient développés au contact de cours d'eau particuliers, portés par les attachements qu'ils nourrissaient avec les salmonidés, principaux indicateurs de la qualité et de la bonne santé des milieux aquatiques, les membres d'Anper-Tos se sont portés volontaires pour être leurs porte-parole (Callon 1986). En cela, Olivier, un pêcheur de l'association, explique la transformation des objectifs de l'association : « *On a compris qu'il fallait faire passer l'intérêt du poisson avant ceux du pêcheur* » (Olivier).

« *Personne, en effet, ne peut supposer qu'on ait le dessein de protéger les salmonidés sans leur assurer une eau pure...* » (Léonce de Boisset, cité par Maurice, *Tos* 1998, n° 189, p. 33).

Les membres d'Anper-Tos ont ainsi été conduits à engager des actions protestataires en faveur des rivières et des entités non humaines qui les constituent (Latour 1999). Dans un premier temps, cela s'est surtout manifesté par des articles revendicatifs publiés dans la revue *Tos* qui accueillit aussi les lettres adressées par certains membres à des élus locaux, et aux administrations en charge de la protection de l'environnement. L'objectif était d'attirer leur attention, mais également de communiquer leur indignation, de faire connaître la cause de leur mécontentement, d'en appeler à des tiers. Ainsi, lorsque Gérard, pêcheur très adroit, et responsable de la formation au club de lancer Anper-Tos en région parisienne, envoie une lettre ouverte au maire de Belfort pour s'indigner de l'état de la Savoureuse, elle est immédiatement reproduite dans *Tos*.

« *Honte à toi, Belfort, qui fus le symbole de la vaillance et du courage ; ta rivière est probablement la plus sale de France après avoir été une merveilleuse source de vie !* » (*Tos - Plaisirs de la pêche*, 1975, n° 54).

Les protestations de ce type sont nombreuses, et se répètent à l'occasion de la sortie de nouveaux numéros de la revue. Dans un deuxième temps, Gaston, membre d'Anper-Tos particulièrement audacieux, exaspéré de voir l'inertie des autorités malgré des avertissements répétés, a cherché d'autres moyens de se faire entendre. La défense de l'Ellé, sa rivière préférée, et de son affluent, saccagés par les déversements d'un abattoir et d'une conserverie, l'a en effet conduit à envisager de nouveaux moyens d'action. Bien que n'étant pas familier du droit, il s'est mis à étudier

les textes juridiques pour essayer de voir comment il pourrait contraindre les pollueurs à s'amender. Sa persévérance et son sens des initiatives expliquent à eux seuls certains changements importants qui ont affecté l'association et le développement ultérieur de ses actions contentieuses.

Les pêcheurs d'Anper-Tos ont pris conscience relativement tôt des périls qui pesaient sur l'eau. Leurs certitudes ont été renforcées par la montée en puissance des revendications environnementales des années 1970, bien qu'ils aient tendance à s'en défendre. Si les membres de l'association ne se sont jamais identifiés aux écologistes, les bouleversements qui ont affecté leur collectif ont en grande partie été suscités par la mise en forme progressive des questions environnementales.

Après avoir fait la promotion de leur loisir préféré, et défendu leurs principes éthiques, les membres d'Anper-Tos ont alors adopté des prises de position de plus en plus critiques à l'égard des institutions de la pêche, et de l'ensemble des activités s'exerçant au détriment des rivières et des salmonidés. Certains ont complètement arrêté de pêcher pour faire l'inventaire des pollutions, et les dénoncer. D'autres ont continué à le pratiquer, mais donnent l'alerte chaque fois qu'ils sont témoins de dommages affectant les cours d'eau qu'ils fréquentent. Au fil des années, leur vigilance s'est accrue. Elle s'est aussi affinée. Les premiers articles de la revue *Tos* font état de pollutions industrielles relativement spectaculaires. Aujourd'hui, les membres de l'association s'intéressent à toutes les formes de dégradations, c'est-à-dire à l'ensemble des événements ou des choses qui nuisent à la qualité de l'eau, même s'ils ne sont pas directement visibles. Pour eux, la limpidité n'est pas un indicateur suffisant. La valeur d'un cours d'eau est évaluée grâce à ses peuplements piscicoles. Les rivières les mieux conservées sont celles classées en première catégorie piscicole, et qui contiennent des salmonidés. *A contrario*, les rivières détériorées – ou polluées – se présentent comme des milieux uniformes où ne vivent que quelques rares organismes connus pour être moins exigeants et surtout moins délicats. Les poissons agissent ici comme de véritables médiateurs entre les humains et le milieu. Non seulement ils attirent les pêcheurs et les obligent à demeurer dans leur proximité, mais ils suscitent, au double sens de « rendre possible » et de « provoquer », leur engagement en faveur de la protection des rivières. Daniel résume bien la situation : « *On voyait se dégrader les peuplements salmonicoles et on essayait d'en savoir la cause. Quand on repérait une usine ou une entreprise ou surtout une administration qui était laxiste, on décidait de lui rentrer dedans. Vous voyez la philosophie. On aimait un certain poisson, il vivait dans un milieu fragile... Par conséquent, si on voulait continuer à aller à la pêche, il fallait agir ! Protéger les milieux c'était d'emblée s'opposer à tout ce qu'on peut trouver en matière d'exploitation des eaux froides, des rivières à pente. On s'attaquait à tout ce qui se passait sur ce milieu montagnard. On ne s'occupait pas des autres problèmes, nous on se foutait de la carpe ou du barbot. On trouvait que c'était des poissons pas assez chics ! Donc on s'est attaqués aux microcentrales,*

aux extractions de granulats qui mettaient en péril ces cours d'eau ».

S'ils se sont tout d'abord insurgés contre le déversement d'effluents industriels nocifs dans les rivières, les membres d'Anper-Tos se sont ensuite attaqués aux barrages et aux microcentrales électriques, aux carrières d'extraction de granulats et aux rejets urbains. Les sources de la pollution ont été identifiées de manière de plus en plus précise. Les pollutions chimiques et organiques ont été visées, de même que l'ensemble des bouleversements mécaniques qui peuvent perturber ou entraver la reproduction des salmonidés, l'écoulement et le renouvellement de l'eau. Outre les aménagements évoqués ci-dessus, les premiers modes d'action développés par les membres d'Anper-Tos se rapprochent du *lobbying*. Peu à peu, par l'intermédiaire des contacts et des relations haut placées de son premier président, Guillaume, et de ses membres fondateurs, elle a exercé une pression constante sur le législateur. Elle a également engagé le dialogue avec le ministère de l'Environnement, dès sa création en 1971, et su redéfinir ses intérêts pour les rendre compréhensibles et compatibles avec les préoccupations qui émergeaient. D'abord active dans le domaine restreint de la pêche, Anper-Tos a étendu progressivement son champ d'action, pour devenir, en certaines occasions, conseillère des pouvoirs publics et, parallèlement, un groupement protestataire particulièrement vindicatif. Les transformations depuis ses débuts sont flagrantes comme en témoignent les déclarations reproduites ci-dessous.

« *N'étant pas ministre, je ne puis que négocier, réclamer, relancer infatigablement les dossiers restés sans solution, jusqu'au jour où, après des retards, nous obtenons enfin satisfaction... Que fait le Président ? peuvent se demander certains. Sachez qu'il est comme vous, fort mécontent, mais non découragé, et qu'il persévère dans ses démarches pour faire hâter le pas à la vénérable dame administrative* » (Guillaume, *Tos*, 1969, n° 23, p. 1).

« *Elle (l'association) s'interdit toute opposition stérile à l'encontre de l'administration et des organismes officiels. Elle entend, au contraire, les aider, au besoin les éclairer. Et si elle se réserve le droit incontestable de les désapprouver, ses critiques seront toujours constructives, jamais vides de sens, sans cesse inspirées par l'intérêt général* » (Léonce de Boisset, cité par Maurice, *Tos* 1998, n° 189, p. 33).

Cette évolution confère aujourd'hui à Anper-Tos une place à part, à mi-chemin entre les administrations en charge de l'environnement et les associations de protection de la nature, entre les pêcheurs à la mouche et les cours d'eau, ainsi que les espèces piscicoles qui les peuplent.

Conclusion

Je ne voudrais surtout pas donner l'impression d'une évolution simple ou linéaire. Les membres d'Anper-Tos ne sont pas passés d'un mode d'action à un autre, par une prise de conscience subite, purement intellectuelle. Il a fallu qu'ils fassent l'expérience de la pollution, c'est-à-dire qu'ils soient touchés, indignés, qu'ils se laissent eux-mêmes affecter par les dégradations menaçant les rivières et leurs populations

piscicoles. Alors, et alors seulement, ils ont pu envisager d'agir en leur faveur. Cela ne s'est pas fait par une montée en généralité, mais bien par l'enrôlement progressif de plusieurs entités, l'articulation d'intérêts particuliers hétérogènes, ceux des pêcheurs bien sûr, mais également ceux des poissons, des « protecteurs de la nature » et des juristes qui ont rejoint l'association.

Avant de se lancer elle-même dans des procès, Anper-Tos a essayé par tous les moyens d'obliger l'administration à prendre des mesures en exerçant une pression par l'intermédiaire de ses réseaux. Elle a réclamé un renforcement de la législation. Aujourd'hui, on peut dire qu'elle a réussi à s'imposer comme un acteur incontournable dans son domaine grâce à ses connaissances empiriques, et qu'elle agit comme un auxiliaire véritable du ministère de l'Environnement en matière de contrôle de l'application du droit de l'environnement (Lascoumes 1994).

Notes

(1) Cet article est issu d'une enquête sociologique menée dans le cadre de la préparation d'un doctorat à l'École des Mines de Paris (Gramaglia 2006). L'auteur remercie les membres d'Anper-Tos qui ont bien voulu répondre à ses questions et lui communiquer les documents d'archives nécessaires. Elle exprime également sa gratitude à Yann Bérard pour ses conseils en matière de pêche à la mouche.

(2) La ligue de protection des oiseaux (LPO) en est un bon exemple.

(3) La revue *Au bord de l'eau* a été fondée en 1935, elle aussi par des passionnés de pêche à la mouche. Y participèrent Charles Ritz et Léonce de Boisset qui allaient aider à créer Anper-Tos et l'International fario club quelques années plus tard. En 1949, l'équipe réunie autour de la même revue a créé la Fondation du club français des pêcheurs à la mouche. Ils contribuèrent à faire connaître leur loisir en organisant des ateliers de montage de mouches, des cours et des compétitions de lancer. Notons qu'il existe une Association internationale de défense du saumon atlantique (AIDSA), créée comme Anper-Tos en 1958. Il s'agit avant tout d'un groupement d'étude qui œuvre pour la restauration des populations de saumons en France et dans le monde.

(4) Je n'ai pas le temps d'entrer dans le détail à propos des différentes espèces de poissons, notamment les truites. Il faut tout de même noter que la truite commune, ou fario, jouit d'une renommée bien plus grande que les autres, notamment que la truite arc-en-ciel, souvent importée d'Amérique, et issue de l'élevage. Les écrits des pêcheurs ne manquent pas de souligner la vigueur de la première, dont on dit qu'elle est une « sauvageonne racée » qui sait se faire apprécier par la difficulté de sa capture (*Tos*, 1997, n° 183, p. 3-6).

(5) En plus des articles de la revue, les membres d'Anper-Tos ont publié de nombreux livres. Certains portent exclusivement sur les techniques de pêche à la mouche, d'autres évoquent plus spécifiquement la biologie des poissons ou l'entomologie. D'autres encore sont des fictions lyriques sur le thème de la pêche et des rivières.

(6) Témoins directs de la dégradation des rivières – et de la raréfaction de certaines espèces piscicoles prisées – des collectifs de pêcheurs, notamment la Société centrale d'aquaculture et de pêche, ont, dès la fin du XIX^e siècle, cherché à les repeupler. Les causes du problème ayant été identifiées, certains ont alors pris le parti de dénoncer les nuisances industrielles (Corbin 1995). Parmi eux, le Fishing Club de France qui pourrait, à plus d'un titre, être considéré comme un précurseur de l'association Anper-Tos, bien qu'il n'y ait aucune trace de cette référence dans les archives de l'association. Le Fishing Club a été créé en 1908, et rassemblait de nombreuses personnalités, dont des médecins hygiénistes et des juristes. Sa revue s'insurgeait déjà contre

ce qu'on appelait à l'époque la contamination de l'eau et dénonçait les agissements litigieux des industriels. Il y était peu question de pêche. Dans un numéro de juin 1910, le Professeur Bonjean, membre du Conseil d'Hygiène, dont on ne sait pas s'il était également pêcheur, s'inquiète longuement des insuffisances de la loi en matière de santé publique. De nombreuses manufactures, usines de viscose et de chimie, papeteries, mégisseries, dynamiteries, fonderies, sucreries, laineries, laiteries et porcheries sont mises en cause. Bonjean, et ses collègues hygiénistes, chimistes, bactériologistes, géologues et agronomes demandent qu'une nouvelle loi soit votée afin de protéger les rivières et sécuriser l'alimentation en eau pure « pour les populations et l'armée ». Ils appellent également les associations de pêche à faire pression sur les industriels.

(7) Il est à noter que seules les pollutions aquatiques sont mentionnées. Les pollutions atmosphériques, sauf dans le cas bien précis de nuisances olfactives dénoncées par des riverains, mettront beaucoup plus de temps pour être problématisées et prises en compte par les pouvoirs publics, certainement parce que leur visibilité est moindre, diffuse, non médiatisée par la mortalité subite d'espèces animales particulières comme pour l'eau.

(8) Dès les années 1950, des articles critiques étaient publiés dans la revue *Le pêcheur à la ligne*. Par la suite, paraissent des articles virulents contre la pollution dans *Toute la pêche, Bêtes et nature*, et *Le monde et la vie*. Notons qu'aujourd'hui la presse halieutique est essentiellement tournée vers les loisirs et leur promotion.

(9) L'administration attribue aux rivières une note relative à la qualité de l'eau (1A : excellente, 1B : bonne, 2 : passable – reproduction piscicole limitée – et 3 : médiocre – vie piscicole menacée –) et à la diversité des peuplements (salmonidés dans les meilleures eaux, ou cyprinidés d'intérêt patrimonial moindre dans les autres). Les cours d'eau dits hors-classe sont, quant à eux, considérés comme impropres à la plupart des usages. Ils présentent certains risques. Chaque catégorie donne lieu à une réglementation spécifique.

(10) Guillaume, par exemple, est un des membres fondateurs de l'association Anper-Tos. En 1970, alors qu'il prenait sa retraite sur la Côte d'Azur, il a co-fondé l'Union régionale Vie et Nature (UVNR) qui allait lutter contre les promoteurs de la marina de Nice. Ingénieur, membre du syndicat Force ouvrière, vice-président du Conseil économique et social, il a joué un grand rôle dans le mouvement associatif en faveur de la protection de la nature.

(11) Après la création d'un ministère de l'Environnement en 1971 et les lois de 1976 qui ont accompagné la prise en charge institutionnelle des diverses questions « environnementales », les associations ont été désignées comme partenaires de l'Etat sur le terrain, et luttent, sous son égide, contre les pollutions et les nuisances, et pour la conservation des milieux et des espèces qu'ils englobent. Outre la reconnaissance d'utilité publique, procédure sélective permettant de recevoir des subventions, des dons ou des legs, l'agrément constitue un instrument supplémentaire qui autorise celles qui en bénéficient à participer à la gestion d'organismes publics, mais également à tenter des actions en justice, devant les juridictions administratives, civiles et pénales (Léost 1995). Les associations ont en principe la capacité

d'agir comme de véritables « auxiliaires de justice », en complément des polices administratives chargées de veiller au respect de la loi en matière « d'environnement » (Lascoumes 1994).

Références bibliographiques

- Bolstanski, L. « Sociologie critique et sociologie de la critique. » *Politix* (11), 1990, pp. 124-134.
- Boullet, D. *Entreprises et environnement en France de 1960 à 1990. Les chemins d'une prise de conscience*. Thèse en histoire contemporaine. Nanterre, Paris X, 1999.
- Callon, M. « Eléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins pêcheurs de la baie de Saint-Brieuc » *L'Année sociologique* (36), 1986, pp. 169-208.
- Cefai, D., Trom, D. (dir.). *Les formes de l'action collective. Mobilisations dans des arènes publiques*. Paris, EHESS, 2001.
- Charvolin, F. *L'invention de l'environnement en France. Chroniques anthropologiques d'une institutionnalisation*. Paris, La Découverte, 2003.
- Corbin, A. *L'avènement des loisirs. 1850-1960*. Paris, Flammarion, 1995.
- Doidy, E. *La vulnérabilité du sujet politique. Régimes de proximité dans les arènes d'engagement public*. Thèse de sociologie. Paris, EHESS, 2003.
- Gramaglia, C. *La mise en cause environnementale comme principe d'association. Casuistique des affaires de pollution de rivières : l'exemple des actions contentieuses de l'Association nationale de protection des eaux et rivières*. Thèse de sociologie. Ecole des Mines, Paris, 2006.
- Lascoumes, P., *L'éco-pouvoir. Environnements et politiques*. Paris, La Découverte, 1994.
- Latour, B. *Politiques de la nature*. Paris, La découverte, 1999.
- Le Bourhis, J.-P. *La publicisation des eaux. Rationalité et politique dans la gestion de l'eau en France (1964-2003)*. Thèse de science politique. Paris I, Panthéon-Sorbonne, 2004.
- Mathieu, J.-L. *La défense de l'environnement en France*. Paris, PUF, 1994.
- Micoud, A. « De la diversité des modes d'engagement des personnes dans la nébuleuse écologique. Tentative de réduction » *L'écologisme à l'aube du XXI^e siècle. De la rupture à la banalisation*, J.P. Bozonnet (dir.), Genève, Gorg, 2000, pp. 237-254.
- Pollet, M. *Pêches à la mouche*. Paris, Bornemann, 1981.
- Winthrop, M. *Grandes figures de la pêche*. Paris, Lucien Souny, 1999.
- Winthrop, M., *La pêche à la mouche : Comprendre et prendre*. Paris, Hermé, 2006.